



Communiqué
11 juin 2020

Départ de Pascale Faure — Quel avenir pour le court métrage chez Canal+ ?

Canal + était jusqu'ici un pilier du financement et de la diffusion du court métrage en France. Pascale Faure, responsable du court métrage et de la création au sein de la chaîne, nous a offert un véritable espace de liberté et d'expression.

L'exigence et la singularité de ses choix ont permis à de jeunes réalisatrices et réalisateurs de devenir des figures importantes de notre industrie, tout en confortant des cinéastes dans le prolongement de leur travail de création.

Avec les « Collections Canal+ », les pré-achats, les achats et les nombreux prix remis en festival ou en résidence, elle n'a cessé de favoriser une diversité et une émergence permanente des autrices et des auteurs, malgré les contraintes.

La SRF tient à saluer avec gratitude le travail accompli par Pascale Faure et son équipe durant toutes ces années, au cœur de la production des courts métrages chez Canal+.

Même s'il est sain que les personnes qui sont à des postes de décision et de sélection des films se renouvellent régulièrement, le départ de Pascale Faure ne peut que renforcer nos inquiétudes sur l'engagement de Canal + auprès du court métrage, souffle nécessaire au rayonnement de notre cinéma.

Nous espérons que le groupe saura réaffirmer son partenariat historique avec le cinéma français, et notamment avec le court métrage, à l'occasion du bilan annuel qu'il présentera aux organisations professionnelles la semaine prochaine.

Le conseil d'administration de la SRF : Bertrand Bonello, Catherine Corsini, Aude Léa Rapin, Hélène Klotz, Rebecca Zlotowski, Alexandre Lança, Maxence Voiseux, Marie Amachoukeli, Jacques Audiard, Lucie Borleteau, Guillaume Brac, Yann Gonzalez, Emmanuel Gras, Thomas Jenkoe, Vergine Keaton, Inès Loizillon, Katell Quillévéré, Axelle Ropert, Pierre Salvadori, Céline Sciamma, Justine Triet, Aurélien Vernhes-Lermusiaux.

